

Nomination
de Monsieur Loïc Veronese au grade de Capitaine et
à la fonction de Commandant des
Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex

- Vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Conformément à l'article 8, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité par le Conseil administratif ,
- Vu la démission de M. Raphaël Wittwer à la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex au 6 octobre 2023,
- Vu la décision de l'Etat-major de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex, dans le but de remplacer M. Raphaël Wittwer, de proposer à ses autorités la nomination de :
 - Monsieur Loïc Veronese, à la fonction de Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex, il obtient ainsi le grade de Capitaine, avec effet au 1^{er} décembre 2024,
- Vu que M. Loïc Veronese remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de Capitaine et de remplir la fonction de Commandant ,
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par.....voix pour,voix contre

1. D'accepter avec remerciements pour les services rendus, la démission au 6 octobre 2023 du Premier-Lieutenant Raphaël Wittwer de sa fonction de Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex.
2. D'approuver la proposition de nommer M. Loïc Veronese, au grade de Capitaine et Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex dès le 1^{er} décembre 2024.
3. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au département de L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).

Thônex, le 19 novembre 2024- JN/ck

(DM-24-49) cm 26/11/2024